

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2015

Convocation du 26 février 2015 – conseillers présents : 12, absents : 2, excusé avec pouvoir : 1

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2015.

Rajout de sujets à l'ordre du jour : convention ADEME (vu le 28/01/15 mais délibération non faite), et bornes électriques et note financière pour la DETR.

APAVE : renouvellement des 2 contrats pour la vérification électrique et gaz des bâtiments communaux et le contrôle des équipements sportifs et jeux.

Terrain hangar communal : vente d'une partie de la parcelle classée en zone constructible avec la parcelle agricole pour une surface totale d'environ 10 000 m² et pour un prix global de 50 000 euros, délégation donnée au maire pour le suivi de ce dossier.

ATD : signature de la convention avec adhésion avec l'agence technique départementale pour l'instruction des documents d'urbanisme de la commune à partir du 1^{er} juillet 2015.

Réforme des rythmes scolaires : interrogation sur la pérennité du fonds d'amorçage pour la prochaine rentrée scolaire, mise à l'étude avec la commission de la continuité de cette réforme avec un PEDT. (Voir avec syndicat des 5 communes)

LGV : délibération d'un recours conjoint de la communauté de communes des Vallées du Clain contre le décret d'utilité publique de la ligne grande vitesse Poitiers-Limoges.

Dossier DETR : présentation du financement (subventions déjà accordées, calcul de la DETR demandée et autofinancement (fonds propres et emprunt) pour 2 projets (chauffage et cantine et salle des fêtes).

Bornes électriques : accord sous condition, de la mise en place de 3 ou 2 bornes pour la recharge de véhicules électriques et hybrides, au Domaine de Dienné (2 et 1 sur le parking de co-voiturage ?).

Divers : Revoir le PCS, le plan de distribution d'iode (exercice nucléaire de septembre). Inscrire sur budget le feu d'artifice du 14 juillet. Réflexion sur ce qui pourrait être fait lors du chantier jeune. Révision à prévoir de la taxe de séjour.

Affiché le 12 mars 2015

Le Maire, christian LARGEAU

